

François Bonnaz
Doctorant en science politique
Université Grenoble Alpes
Laboratoire Pacte
francois.bonnaz@gmail.com

L'État face à ses transformations

Septième congrès triennal de l'Association belge francophone de science politique (ABSP)

Usages pratiques et théoriques de l'initiative populaire en Suisse par l'Union démocratique du centre (UDC)

Introduction

« La notion de « langage populaire » est un des produits de l'application des taxinomies dualistes qui structurent le monde social selon les catégories du haut et du bas (le langage « bas »), du fin et du grossier (les gros mots) ou du gras (les plaisanteries grasses), du distingué et du vulgaire, du rare et du commun, de la tenue et du laisser-aller, bref, de la culture et de la nature (...). Ce sont ces catégories mythiques qui introduisent une coupure tranchée dans le continuum des parlers, ignorant par exemple tous les chevauchements entre le parler relâché des locuteurs dominants (le *fam.*) et le parler tendu des locuteurs dominés (que des observateurs comme Bauche ou Frei rangent dans le *pop.*) et surtout la diversité extrême des parlers qui sont globalement rejetés dans la classe négative du « langage populaire » »¹. Cet extrait incontournable des écrits de Pierre Bourdieu souligne le caractère péjoratif de l'adjectif « populaire ». Dans ce contexte, il s'agit de comprendre en quoi le « langage populaire » renvoie aux rapports de domination au sein de l'institution scolaire. La caractérisation de « populaire » ne s'arrête pas au langage, mais peut s'étendre à la culture. Le « populaire » opère une distinction nette entre deux classes économiques, sociales et culturelles. Le cadre de ce travail nous offre la possibilité de traiter le champ politique suisse et notamment de constater l'instrumentalisation de l'univers « populaire » sur la scène politique : « La « culture populaire » invoquée par l'UDC n'est en somme qu'une version frelatée et folklorisante de pratiques instrumentalisées à des fins électorales, dont la caractéristique principale est le rappel constant des symboles identitaires helvétiques fixés dès la fin du XIX^e siècle et largement partagés par plusieurs générations d'électeurs. Mais cette théâtralisation apparaît à l'observateur extérieur comme un simple bricolage de signes d'appartenance tirés d'aires culturelles distinctes et qui ne renvoient à aucune communauté nationale réelle. L'évocation de l'ancienne communauté rurale solidaire et cohérente n'est guère qu'un décor apaisant face au monde urbain individualiste et mondialisé »². Jérôme Meizoz qui avait fait préfacier sa thèse par Pierre Bourdieu, utilise à son tour la notion de « populaire », afin de démontrer les usages politiques de l'Union Démocratique du Centre (UDC), parti d'extrême droite suisse. Ici, la « culture populaire » est mise en lumière comme une culture opprimée, qu'il faut sauver face aux périls de la mondialisation et de

¹ Bourdieu Pierre, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, pp. 29-30.

² Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 139.

l'uniformisation culturelle. La construction d'une unité culturelle helvétique peut être une des façons de mettre en œuvre une forme possible de populisme.

Avant de revenir sur le cas suisse et sur l'UDC, nous allons nous pencher sur les notions de démocratie, de peuple et de populisme. L'enjeu de notre réflexion est de discerner ce qu'il est possible de caractériser de populiste ou pas. Il est impératif de comprendre les liens inébranlables qu'il existe entre la démocratie, le peuple et le populisme. Notre étude est largement issue des recherches effectuées dans le cadre d'une thèse de science politique sur le contre-pouvoir en démocratie directe et plus particulièrement sur l'initiative populaire en Suisse. Notre objectif est d'analyser philosophiquement et sociologiquement le concept de pouvoir en démocratie directe. Pour ce faire, nous mobilisons différentes méthodologies, cependant, notre développement du jour s'appuiera uniquement sur un traitement qualitatif de nos données (entretiens, observations, travail d'archives, etc). Au-delà de la question méthodologique, il nous semble essentiel de nous plonger dans les notions qui nous intéressent, c'est-à-dire l'articulation entre la démocratie, le peuple et le populisme. Simplement la démocratie fait intervenir les concepts de pouvoir et de peuple, deux termes extrêmement flous lorsqu'il est question de leur donner une définition. Sommairement, nous pourrions comprendre le pouvoir comme l'effectuation de la puissance (comme capacité ou potentiel), mais le peuple est soumis à des déterminants beaucoup politisés, ce qui nous oblige à faire un détour par les pensées d'Alain Badiou : « « Peuple » est donc une catégorie politique, soit en amont de l'existence d'un État désiré dont une puissance interdit l'existence, soit en aval d'un État installé dont un nouveau peuple, à la fois intérieur et extérieur au peuple officiel, exige le dépérissement »³. En liant la question de l'État et du peuple, Alain Badiou nous permet de faire un raccourci immédiat avec la construction historique de la multitude comme une verticalité puissante et donc violente (Lordon, 2015). En effet, le peuple est à la fois constitutif de l'État et à la fois potentiel destructeur de la puissance pourtant indépassable de l'État. Ce paradoxe nous pousse à regarder le peuple dans son unicité, mais aussi dans ses transformations et sa potentielle pluralité dimensionnelle : « Mais « peuple » ne peut-il pas désigner, dans cette masse passive, une singularité ? Si l'on considère par exemple, en France, les grandes grèves avec occupation de juin 1936 ou de mai 1968, ne faut-il pas accepter de dire qu'un peuple – un « peuple ouvrier » - se manifeste là comme une exception immanente à l'inertie constitutionnelle désignée par l'expression « peuple français » ? Oui on peut, on doit le dire »⁴. Ainsi, plusieurs peuples singuliers peuvent coexister, ceci provoque une nécessaire universalisation du peuple (Badiou, 1997). Cet élan universalisant, puis unificateur du peuple est la caractéristique essentielle du populisme. Chaque personne faisant appel au peuple, fait nécessairement preuve de populisme en mobilisant une réalité politique impalpable. Une des seules façons d'éviter l'écueil populiste est d'être considéré comme le peuple par l'altérité politique, lorsque le peuple n'est pas proclamé, mais que le « nous » est perçu comme un peuple : « Le peuple demeure toujours distinct de ceux qu'il a élu et peut toujours contester les conditions et les résultats des élections, comme les actes de ceux qu'il a choisis. La souveraineté populaire peut bien être transférée vers un pouvoir des élus à l'occasion d'un vote, mais ce transfert n'est jamais complet. Il reste quelque chose dans la souveraineté populaire qui ne peut se transférer : le peuple peut aussi bien abattre les régimes que les élire. (...) Même un régime régulièrement élu peut se trouver bloqué ou renversé par une assemblée de gens parlant « au nom du peuple », incarnant ce « nous » qui détient le pouvoir légitimant dans l'exercice de la démocratie »⁵. Judith Butler tend à indiquer que la

³ Badiou Alain, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, p. 21.

⁴ Badiou Alain, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, p. 15.

⁵ Butler Judith, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, p. 55.

puissance du peuple s'exprime incommensurablement lorsqu'il est physiquement en acte, lorsqu'il évacue au maximum toute forme de représentation, cependant, nous verrons que la démocratie directe ou les démonstrations numériques de force massive ont encore bien du mal à se séparer de la représentation qui ouvre systématiquement les portes du populisme. Réussir le défi de devenir un « nous » qui n'a pas besoin de se déclarer comme peuple pour être considéré comme tel, n'est pas une mince affaire. C'est pourquoi, la pratique du populisme est presque inévitable en démocratie, et elle permet de construire les figures du peuple, sans lesquelles la démocratie ne pourrait être. Le concept de populisme s'est répandu sur tous les continents, il semble être redoutable d'efficacité politique, même s'il ne s'est pas toujours imposé rapidement : « En France, il ne fut question longtemps que de bonapartisme ou de boulangisme, alors que le terme de populisme se trouvait déjà vulgarisé en russe (*Narodnitchestvo*) ou en anglais d'Amérique (*Populism*) »⁶. Notre hypothèse de départ est donc de considérer le populisme comme une pratique politique qui consiste à construire un peuple. Cette conception très ouverte et large ne permet pas d'intégrer d'emblé un populisme anti-élite ou xénophobe comme le propose Guy Hermet : « Par ailleurs, si l'anti-élitisme représente bien un invariant du populisme, il constitue aussi une réaction commune aux gouvernés sous quelque régime que ce soit »⁷. L'invariant présenté ici ne nous semble pas pertinent pour entourer l'ensemble des populismes. De ce fait, le populisme peut s'appliquer dans l'ensemble des sphères de la démocratie où la notion de peuple intervient. Ainsi, notre ambition est d'expliquer en quoi une scène extrêmement propice au populisme (la démocratie directe et l'extrême droite) n'est pas diaboliquement populiste, mais plutôt banalement populiste.

La démocratie semi-directe suisse et l'initiative populaire

Les premiers pas de la Confédération Suisse remontent au 1^{er} Août 1291, mais c'est le 12 Septembre 1848 que la Suisse stabilise ses institutions politiques. En établissant, la constitution fédérale de 1848, la Suisse consacre les premiers droits populaires au niveau fédéral. Le nouvel État fédéral ouvre la voie du référendum lorsqu'il s'agit de modifier la constitution. C'est en 1874 que la démocratie semi-directe fait véritablement son entrée dans le corpus constitutionnel helvétique. L'instauration du référendum facultatif pour contrer la mise en œuvre d'une loi à l'échelle fédérale change le jeu politique et oblige à intégrer de nouvelles forces. Ce mécanisme va conduire le système politique suisse à favoriser la pratique du consensus. Le référendum facultatif est un outil typique de la *contre-démocratie* décrite par Pierre Ransovallon : « La souveraineté du peuple se manifeste effectivement ainsi de plus en plus comme une puissance de refus, que ce soit dans l'expression électorale périodique ou dans les réactions permanentes aux décisions des gouvernements. Une nouvelle démocratie de rejet s'est de la sorte superposée à l'originelle démocratie de projet. S'est imposée sur ce mode la souveraineté d'un *peuple-veto* »⁸. Cependant, un second dispositif sera ensuite inscrit dans les textes : l'initiative populaire. Il s'agit d'un mécanisme de projet et non de refus, car il offre la possibilité aux citoyens de se prononcer favorablement à une idée qui est combattue par l'État fédéral. La première initiative populaire est déposée en 1892, puis soumise au vote en 1893, elle est d'ailleurs acceptée par la majorité du peuple et des cantons. Cette initiative

⁶ Hermet Guy, « Permanences et mutations du populisme », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 62.

⁷ Hermet Guy, « Permanences et mutations du populisme », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 73.

⁸ Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, « Éditions du Seuil », 2006, Paris, p. 19.

avait pour ambition d'« interdire d'abattre le bétail de boucherie sans l'avoir étourdi »⁹. Dans le cadre de notre raisonnement, nous allons nous concentrer sur l'outil de l'initiative populaire. Pour ce faire, nous devons donner quelques éléments de contexte sur la situation politique suisse contemporaine.

Les trois échelons politiques principaux sont la commune, le canton et enfin la confédération. Globalement, à chaque échelle territoriale, nous retrouvons des formes de démocratie directe, la plus réputée étant celle d'Appenzell avec son célèbre vote à main levée sur la place du village. La confédération est parfois moins dotée en terme de dispositifs de démocratie directe que les cantons ou les communes, cependant, cela n'a pas empêché les suisses de se saisir de plus en plus de l'initiative populaire au niveau fédéral ces dernières années. L'État fédéral s'organise autour de trois pôles politiques : la chancellerie garante de l'exécutif, mais essentiellement administrative et honorifique, le conseil fédéral qui joue le rôle du gouvernement et enfin le parlement composé de deux chambres. Le chancelier est élu pour 4 ans par le parlement, tout comme les membres de conseil fédéral. Le conseil fédéral est composé de sept membres qui doivent représenter la Suisse dans sa diversité linguistique et politique, c'est pourquoi un romand¹⁰ socialiste peut gouverner avec un suisse-allemand de l'Union démocratique du centre (UDC)¹¹. Chaque conseiller fédéral se voit attribué un porte feuille gouvernemental (finance, défense, environnement, etc). L'un des sept membres est aussi élu président de la confédération pendant un an, ce rôle peut donc être endossé autant par une personne représentant une minorité qu'une majorité au sein de l'assemblée fédérale. Ce gouvernement partagé entre les différentes forces politiques pousse le système suisse à se tourner naturellement vers la pratique du consensus et du compromis. L'Assemblée fédérale se divise entre le Conseil national, chambre basse représentant le peuple suisse et le Conseil des Etats, chambre haute représentant les cantons. L'outil du référendum facultatif qui permet d'entraver l'application d'une loi est essentiel dans la pratique politique du consensus parlementaire. En effet, chaque loi doit prendre en considération l'avis des forces politiques capables de réunir 50 000 signatures en 100 jours. Le référendum facultatif est utilisé comme un véritable outil de négociation entre les partis minoritaires et majoritaires du parlement. L'initiative populaire s'inscrit donc dans un contexte institutionnel et politique qui privilégie le consensus dans le domaine exécutif et législatif. Yannis Papadopoulos¹² mobilise la pensée d'Arend Lijphart¹³ et s'appuie sur les écrits de son collègue Hanspeter Kriesi¹⁴, pour énoncer la chose suivante : « Une des distinctions génériques entre le modèle majoritaire et le modèle de consensus est le degré de concentration du pouvoir politique (...). L'architecture institutionnelle du modèle majoritaire tend à concentrer le pouvoir politique dans l'Etat central, et en son sein au gouvernement, alors que celle du modèle de consensus repose sur une diffusion, un partage du pouvoir politique, entre l'exécutif et le législatif, l'Etat central et les entités constituantes, etc. C'est tout simplement le règne légitime de la majorité qui fonde les démocraties majoritaires alors que, par opposition, les démocraties de consensus sont

⁹ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis1.html>

¹⁰ La Romandie est la région francophone de la Suisse, le Tessin est italophone et la Suisse alémanique est germanophone.

¹¹ Parti populiste d'extrême droite suisse.

¹² Professeur à l'Université de Lausanne, spécialiste de la démocratie directe helvétique.

¹³ Lijphart Arend, *Democracy in plural societies : a comparative exploration*, « Yale University Press », Yale, 1977, pp. 248.

¹⁴ Kriesi Hanspeter, *Les démocraties occidentales. Une approche comparée*, « Economica », Paris, 1994, pp. 491.

conçues de sorte à éviter toute forme de « tyrannie de la majorité »¹⁵. En effet, le modèle promu par Alexis de Tocqueville¹⁶ est proche du système suisse, puisque l'auteur français loue la décentralisation administrative et le fédéralisme américain pour éviter le péril de la tyrannie de la majorité. Yohan Ziehli ancien vice-président des jeunes UDC au niveau fédéral, actuel président des jeunes UDC du canton de Vaud, et élu conseiller communal dans une ville du canton de Vaud, nous fait la démonstration de cette pratique politique atypique à nos yeux de français :

« Ben là il y a peut-être quelqu'un qui va passer tout à l'heure, l'ancien président des Verts de la région, lui c'est juste une vraie amitié qui s'est liée avec, et puis on a réussi ensemble à faire passer des projets, personne n'attendait qu'on parte ensemble sur des sujets, on part ensemble, notamment sur le règlement des pompiers ou bien des taxis, et puis finalement ça casse le gauche/droite totalement, et puis c'est ça, en fait il faut innover ».

La Suisse est une démocratie-semi directe car elle fait interagir une démocratie représentative relativement classique avec des mécanismes de démocratie directe. L'initiative populaire est la figure de proue de cette démocratie directe suisse, car elle a été massivement utilisée ces dernières années. Au niveau fédéral, elle se structure autour de plusieurs temps :

- La composition du comité d'initiative (de 7 à 23 personnes) qui a le pouvoir de retirer l'initiative proposée.
- La récolte de 100 000 signatures sur tout le territoire suisse.
- Le dépôt puis l'aboutissement de l'initiative validé par le conseil fédéral.
- Le message du Conseil fédéral qui a le choix de s'opposer simplement au projet ou de proposer un contre-projet alternatif.
- Le message de l'Assemblée fédérale qui a la possibilité d'accepter l'initiative tel quel au niveau législatif, d'opposer un contre-projet ou encore de s'opposer publiquement à l'initiative.
- La votation populaire, lors de cette étape, l'initiative entre dans le corpus constitutionnel lorsqu'elle obtient la majorité des suffrages exprimés ainsi que la majorité des cantons.
- La mise en œuvre de l'initiative par le Conseil fédéral qui est libre d'inclure ou pas les personnes à l'origine de l'initiative dans les débats sur l'application concrète des nouveaux articles constitutionnels.

Toutes ces étapes demandent des ressources humaines et financières considérables, c'est pourquoi dans la plus grande partie des cas, les partis sont présents dans les comités d'initiatives. Nous pouvons classer les initiatives populaires en trois catégories : celles qui sont issues des citoyens non élus et non encartés dans un parti, celles impulsées par une coalition de partis, d'organisations et de citoyens et celles lancées par un seul parti. Les représentants des partis dans les comités d'initiatives peuvent être les élus locaux ou ceux de l'Assemblée fédérale, mais aussi les jeunes constitués en mouvement politique affilié aux partis. L'initiative populaire est en fait un long processus politique (en général plus de 3 ans)

¹⁵ Papadopoulos Yannis, *Les processus de décision fédéraux en Suisse*, « L'Harmattan », Paris, 1997, p. 14.

¹⁶ Tocqueville (de) Alexis, *De la démocratie en Amérique I*, « Gallimard », Paris, 1986 (1835), pp. 631. - *De la démocratie en Amérique II*, « Gallimard », Paris, 1986 (1840), pp. 471.

qui implique différentes façons de faire la politique (militantisme, lobbying, campagne de communication, usage des médias, etc). Par ailleurs, cet outil de démocratie directe est de plus en plus utilisé par les partis pour mettre leurs sujets dans l'agenda politique. C'est par ailleurs un moyen très efficace pour connaître l'état des opinions politiques des suisses sur une problématique de campagne. Par exemple, l'UDC multiplie les initiatives populaires autour de la souveraineté nationale et sur le refus de l'immigration pour alimenter ses campagnes électorales, et ces tentatives ont des résultats variables en fonction des années. Dans le cadre de nos recherches doctorales nous centrons notre regard sur les initiatives impliquant dans leur comité des citoyens non élus et non encartés dans un parti. De ce fait, nous analyserons quatre initiatives populaires de l'UDC qui ont eu un impact important sur le débat public suisse, puis nous approfondirons notre observation en nous concentrons sur une initiative qui comprend plusieurs partis (dont l'UDC) et des citoyens.

La démocratie semi-directe force à l'inclusion politique au sein des institutions s'en quoi s'opère un blocage systématique entre les institutions représentatives et celles de la démocratie directe. Néanmoins, ce design institutionnel tend à circonscrire les figures du peuple en un seul type : le peuple qui vote. Ainsi, les grèves, les manifestations, les rassemblements publics ne sont pas vus d'un bon œil par la majorité des suisses, car si la démocratie directe existe, pourquoi s'exprimer par d'autres moyens ? Ceci est un effet pervers de l'initiative populaire qui encourage le peuple à entrer dans une figure unique : celle de l'agrégation d'individus votants dans l'ordre et le calme.

L'UDC un parti populiste d'extrême droite

Dans un premier temps, il nous faut souligner que l'UDC n'est pas un cas isolé dans le monde occidental, il suffit de passer la frontière genevoise ou de traverser l'atlantique pour comprendre que le phénomène de la montée de l'extrême droite n'est pas propre à la Suisse. Même si chaque mouvement politique nationaliste a sa propre singularité et cultive sa différence, il existe quand même certains points communs entre ces forces en plein essor : « Parmi ceux-ci, on retrouve souvent une forte sensibilité xénophobe qui se traduit par un recours fréquent aux thématiques « anti-immigration », une composante autoritaire affirmée, particulièrement explicite sur le terrain de « la loi et l'ordre », un programme économique composite, synthèse du néolibéralisme des années 1980 et du protectionnisme des années 1990, enfin un usage immodéré du discours « anti-système » de dénonciation des « élites d'en haut » »¹⁷. Systématiquement, le populisme colle à la peau des partis d'extrême droite dans toute l'Europe, cependant le populisme ne s'arrête évidemment pas aux frontières de ces forces politiques : « Même s'il a été ordinairement utilisé pour qualifier la résurgence de forces d'extrême-droite sur le continent européen à la fin du XX^e siècle (après avoir surtout servi à désigner des régimes latino-américains comme l'Argentine de Perón), ce qu'il vise déborde avec évidence cette référence spécifique. Il stigmatise ce qui est perçu comme une dérive démocratique ou un danger pour les libertés, mais sans vraiment en donner une définition satisfaisante »¹⁸. Dans le cas de l'extrême droite le terme de populisme est une clef du discours ayant pour objectif de déconstruire un double peuple fictif : le peuple contre les élites et le peuple contre les étrangers. Néanmoins, les accusations simplistes de populisme peuvent être contre productives et développer un sentiment de victimisation :

¹⁷ Esposito Marie-Claude, Laquière Alain, Manigand Christine (dir.), *Populismes, l'envers de la démocratie*, « Vendémiaire Éditions », 2012, Paris, p. 78.

¹⁸ Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, « Éditions du Seuil », 2006, Paris, p. 269.

« À l'école il y avait un consensus dans l'enseignement qui critiquait toujours ce parti que je ne connaissais pas, c'était l'UDC (...) j'ai trouvé un parti qui défend la liberté individuelle et la responsabilité individuelle, c'est vraiment un lien qui doit être très fort et souvent les autres, il manque soit l'un, soit l'autre ».

Lorsque Yohan Ziehli nous raconte les premiers pas de son engagement en politique, il met en lumière un sentiment d'exclusion automatique édifié par l'institution scolaire. Cet exemple est symptomatique d'une forme de diabolisation elle-même issue d'une perspective populiste. En effet, contester la vision du peuple de l'UDC, c'est dire ce que ne peut pas être le peuple et parfois promouvoir d'autres conceptions du peuple. Pour preuve ces écrits de Pierre Rosanvallon qui nous explique le lien entre le peuple contre les élites et le peuple contre les figures de l'étranger : « À la confiscation de la politique par une poignée de professionnels sont opposées les vertus de l'appel au peuple et de son expression directe. Sur la base d'une telle définition, on pourrait qualifier de « populistes » la plupart des mouvements antiparlementaires de la fin du XIX^e siècle en Europe (à l'instar du boulangisme en France), ainsi que le *People's Party* des petits fermiers américains du Middle West de la même période. On retrouve sur les deux continents la même opposition revendiquée entre un peuple sain et des élites détachées de toute véritable implication sociale, les thèmes racistes et xénophobes prolongent dans les deux cas cette rhétorique, de façon tristement logique »¹⁹. Cette dernière citation retrace très exactement l'histoire de l'UDC et de son corpus idéologique, nous pouvons le constater par ailleurs dans les propos du jeune UDC :

« Les courants ils sont dus à l'histoire des régions, parce que la Suisse n'a jamais été un pays centralisé (...), la Suisse, c'est pas la Suisse, la Suisse c'est 26 cantons qui s'unissent et qui donnent un petit peu de leur responsabilité à l'État central, en gros, même si aujourd'hui ça se voit moins, mais quand même ça se sent toujours dans les courants, et dans l'UDC c'est pareil, on a une UDC vaudoise qui s'est créée en 1921, par un groupe d'intérêt de paysans, d'agriculteurs, de vigneron, qui voulaient faire valoir leurs intérêts par opposition aux industriels et aux idéologues et tout ça, qu'il y avait dans ces années (...) c'était notamment le prix du lait, se mettre ensemble. Alors que dans d'autres cantons s'est plus devenu urbain et notamment dans les années 90, on a eu ce grand changement de l'UDC sous l'air Blocher, l'air zurichoise, qui a vraiment fait passer le parti sur la question institutionnelle de la démocratie directe et de l'indépendance face à l'Europe, certains cantons ont suivi plus lentement comme le canton de Vaud, et c'est ça maintenant les courants qu'on a maintenant ».

L'extrait d'entretien met en avant un premier élan agrarien de l'UDC (qui n'avait pas ce nom à l'époque), parti du canton de Vaud et qui avait pour objectif de se protéger des attaques sociales et économiques de « l'extérieur », puis à la fin du XX^e siècle un développement sur les thématiques qui touchent à l'insécurité, à la liberté et surtout au recours à la démocratie directe. Avant de nous intéresser à la personne de Christophe Blocher et le tournant qu'il a réalisé pour l'UDC, il nous faut noter le début des propos de Yohan Ziehli : Il effectue un

¹⁹ Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, « Éditions du Seuil », 2006, Paris, p. 270.

parallèle ente la confédération suisse et son parti. La revendication nationaliste et patriotique est la pierre angulaire de tous ces partis d'extrême droite populiste. Quelque soit sa forme, l'État-nation est défendu et ceci s'explique assez efficacement avec les outils de la science politique et de la socio-histoire de la genèse de l'État (Elias 1975, Tilly 1992). Les approches de Norbert Elias et Charles Tilly démontrent le processus de violence qui a présidé la construction des États occidentaux (Bourdieu, 2015). Le poids de l'histoire ne peut s'effacer lorsqu'il est question de redéfinir les espaces et les territoires économiques et sociaux. La gouvernance qui tente de prendre la place du gouvernement reste faible face à la verticalisation de la puissance de la multitude affectée depuis plusieurs siècles (Lordon, 2015). La réaction nationaliste face aux aléas du néo-libéralisme est un vecteur politique bien trop puissant pour être seulement ignoré ou diabolisé, d'où le succès imparable de partis politiques qui semblent venir d'un autre temps.

Nous allons désormais nous appuyer essentiellement sur l'article de Jérôme Meizoz pour comprendre ce que représente l'UDC et sa figure de prou Christophe Blocher, cela nous permettra de mieux comprendre le poids de l'UDC dans la vie politique helvétique : « L'UDC, quatrième parti au Parlement dans les années 1980, a pris la deuxième place en 1999 avec quarante quatre sièges, pour s'imposer dès 2003 comme le premier parti du pays avec cinquante-cinq sièges sur deux cents. La campagne de 1999, sous la houlette de Christophe Blocher, avait déjà mobilisé des thèmes nationalistes et xénophobes : l'Europe, exaltation des valeurs patriotiques, dénigrement du régime représentatif au profit d'une démocratie plébiscitaire »²⁰. À l'instar de son histoire idéologique, l'UDC a vu son électorat s'élargir aux zones urbaines, même si son électorat reste très implanté dans les zones rurales : « Avec aujourd'hui moins de 30% de son électorat en zone rurale, l'UDC est devenue peu à peu un parti de droite protestataire implanté dans les villes, qui utilise la référence paysanne comme un garant symbolique. À Zurich, elle séduit une partie de la bourgeoisie économique, notamment dans la jeunesse dorée de la capitale bancaire »²¹. Comme il a été dit précédemment ce virage électoral et matriciel est principalement dû à une personnalité qui a su être le porte-parole helvétique d'un mouvement politique qui va se propager dans tous l'occident à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle. Christophe Blocher est un industriel zurichois qui a nourri une passion pour le monde agricole. Cette double identité lui permet d'être à la fois inscrit dans la modernité d'une Suisse riche économiquement et dans la tradition d'une Suisse tournée vers ses campagnes : « On voit les grandes lignes de cette trajectoire : une ascension sociale rapide, liée à la formation et aux relations ; la persistance d'un fantasme personnel ruraliste, qui le porte à identifier la nation au peuple des campagnes ; enfin une forte prégnance d'une éthique protestante fondamentaliste dans laquelle le travail est vécu comme une vocation (...) »²². L'article de Jérôme Meizoz insiste sur les caractéristiques culturelles de l'UDC de Blocher et sur la construction d'un peuple qui n'existe plus, mais qui est véhiculé dans le discours politique comme le peuple légitime parce que national : « Toutes les formes du kitsch nationaliste sont ainsi bricolées et réinvesties, avec leurs vertus sédatives, pour rassurer un électorat apeuré par le nouvel ordre mondial. Ainsi façonne-t-on cyniquement l'image d'une communauté chaleureuse pour faire adopter

²⁰ Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 129.

²¹ Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 132.

²² Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 134.

des mesures néo-libérales qui n'ont, elles, rien d'idyllique »²³. Le populisme de l'UDC ne s'arrête pas à la construction d'un peuple national contre les élites de la mondialisation (pourtant abritées par le secret bancaire suisse défendu par l'UDC) et contre les immigrés d'Europe et d'ailleurs (pourtant représentant une main d'œuvre essentielle à l'économie suisse qui ne connaît pratiquement pas le chômage). Le populisme de l'UDC c'est aussi un appel au peuple par les cheminements de la démocratie directe :

« Et également, c'est le dernier parti selon moi qui défend la souveraineté, l'indépendance et vraiment la primauté de l'avis du peuple suisse, c'est-à-dire que pour nous le parlement n'est pas un chef, le parlement est une institution qui a reçu du pouvoir délégué de la part du peuple et il faut bien se rappeler de ça, même si on pense que le peuple fait une erreur il faut appliquer sa volonté parce que c'est lui le responsable de son avenir, un petit peu comme le disait Rousseau ».

La démocratie directe suisse est un système qui a le mérite de démontrer que la démocratie représentative classique n'est pas la seule solution face aux problèmes politiques, cependant, elle reste critiquable dans son application quotidienne : il paraît évident que ses institutions laissent beaucoup plus de place aux partis politiques déjà présents au parlement, qu'au « peuple », c'est-à-dire à ses représentations non-électorales. Cependant, cet appel au peuple n'est pas le monopole de l'UDC, tous les partis postulent l'existence d'un peuple qui s'oppose frontalement et fièrement aux intérêts d'une minorité (dans le cas de la démocratie directe la minorité est constituée par l'élite) : « Que nos politiciens pensent à leur carrière plus qu'à l'avenir de leurs concitoyens et que nos gouvernants vivent en symbiose avec les représentants des grands intérêts financiers, il n'est besoin d'aucun démagogue pour le proclamer. La même presse qui dénonce les dérives « populistes » nous en fournit, jour après jour, les témoignages les plus détaillés. De leur côté, les chefs d'État et de gouvernement parfois taxés de populisme, comme Berlusconi ou Sarkozy, se gardent bien de propager l'idée « populiste » que les élites sont corrompues. Le terme « populisme » ne sert pas à caractériser une force politique définie. Au contraire il tire son profit des amalgames qu'il permet entre des forces politiques qui vont de l'extrême droite à la gauche radicale. Il ne désigne pas une idéologie ni même un style politique cohérent. Il sert simplement à dessiner l'image d'un certain peuple »²⁴. Nous devons retenir de cela que le populisme est diffus à toutes les forces politiques et qu'il est systématiquement utilisé pour stigmatiser les partis à la périphérie du spectre politique. Il existe donc un monopole légitime de l'utilisation du terme populiste pour caractériser des adversaires politiques. Le Parti Socialiste Suisse fait aussi usage de l'initiative populaire à des fins électoralistes, cependant le parti est traditionnellement beaucoup moins qualifié de populiste. Concluons cette partie avec les propos de Jacques Rancière sur le populisme, la thèse que nous tentons de défendre dans ce papier rejoint en tout point son approche du lien entre populisme et dérives xénophobes : « Ces mesures sont appuyées par une campagne idéologique, justifiant cette diminution de droits par l'évidence d'une non-appartenance aux traits caractérisant l'identité nationale. Mais ce ne sont pas les « populistes » du Front national qui ont déclenché cette campagne. Ce sont des intellectuels, de gauche dit-on, qui ont trouvé l'argument imparable : ces gens-là ne sont pas laïques. La laïcité qui définissait naguère les règles de conduite de l'État est ainsi devenue une qualité que les

²³ Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 136.

²⁴ Rancière Jacques, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, p. 138.

individus possèdent ou dont ils sont dépourvus en raison de leur appartenance à une communauté »²⁵. Ainsi, là où certains s'arrogent le monopole de l'utilisation du terme « populiste », l'extrême droite européenne n'a pas bénéficiée du monopole de la xénophobie, car certains gouvernements de droite ont eux-mêmes mis en pratique des politiques publiques discriminantes.

L'UDC et ses initiatives populaires

Nous allons désormais tenter de mettre en évidence les pratiques de l'UDC vis-à-vis des outils de la démocratie directe suisse. Nous avons précédemment précisé que l'UDC utilisait massivement l'initiative populaire ainsi que le référendum facultatif, afin de peser sur la vie politique suisse au sens large en construisant l'opinion publique et au sens restreint en influençant les choix de l'assemblée fédérale. « L'UDC recourt abondamment à ces « initiatives » et référendums. Elle mène alors des campagnes de presse et d'affichage très coûteuses, qui ont familiarisé la population avec son iconographie manichéenne et ses idées-choc. Le parti s'est ainsi invité dans toutes les discussions politiques, du bistrot au Parlement »²⁶. Yohan Ziehli confirme cette stratégie d'occupation de l'espace politique par la voie de la démocratie directe :

- Premièrement, en expliquant le rôle des jeunes UDC dans les campagnes de votation (il est alors question d'encrer le parti sur sa droite afin de marquer, voir choquer les esprits) :

« Par contre, sur quelle manière on met un sujet en avant ou un autre, et c'est là qu'ils demandent aux jeunes UDC, si vous êtes d'accord de jouer un peu ce rôle, et nous on fait nos propositions, donc des fois on est ensemble, des fois pas, il y a des fois des grands conflits, par contre généralement ce qu'on fait, c'est que nous on prend le thème qui est porteur pour l'UDC, mais qui peut nous éloigner un petit peu du centre, enfin c'est plutôt les jeunes UDC qui le prennent et qui vont le porter un petit plus sur la droite ».

- Deuxièmement, en rappelant l'importance de mettre en avant les idées fortes du parti, afin d'obtenir le maximum de visibilité médiatique pour les discours qui accompagnent les initiatives populaires :

« Il faut que les gens se disent sur ce sujet ils ont raison, sur ce sujet ça va améliorer ma vie, et donc ça veut dire qu'il faut vraiment regarder quels sont les trois arguments qu'on met en avant, et les deux ou trois arguments principaux, tous les autres ils doivent être disponibles, on les sort une fois ou deux, mais il faut marteler deux ou trois arguments sans arrêt, sans relâche, et à monter pourquoi ça touche le peuple (...) c'est sur ça qu'on gagne à chaque fois ».

Pour matérialiser cette stratégie offensive sur la scène de la démocratie directe nous allons retracer l'histoire de quatre initiatives populaires de 2007 à nos jours. Ces quatre

²⁵ Rancière Jacques, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, p. 141.

²⁶ Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, p. 130.

initiatives ont toutes étaient lancées par l'UDC, à titre d'exemple, Oskar Freysinger (conseiller d'État et fondateur de l'UDC Valais) est présent dans les quatre comités d'initiatives, Christophe Blocher dans trois sur quatre, et Guy Parmelin (conseiller fédéral pour l'UDC) deux sur quatre. La première d'entre elles a pour titre : « contre la construction de minarets »²⁷. En une année et trois mois l'initiative récolte 113 540 signatures valables, alors que le temps imparti est de deux années pour récolter 100 000 signatures. Le conseil fédéral et le parlement émettent des avis défavorables sans contre-projet, malgré le soutien de l'UDC au niveau exécutif et législatif. La votation a lieu le 29 Novembre 2009, 17 cantons sont favorables et 1 535 010 citoyens suisses votent en faveur de l'initiative contre 1 134 440. Cette première initiative marque un tournant, car dans toute l'histoire de la Suisse, sur les 22 initiatives acceptées contre l'avis de la représentation politique, c'est la première fois qu'une initiative ouvertement destinée à contraindre une communauté religieuse particulière entre en vigueur dans la constitution. Le peuple suisse fantasmé par l'UDC devient un peu plus réel, car il s'oppose frontalement à la construction d'un édifice religieux qui n'appartient pas à l'histoire religieuse du pays. Malgré le fait que la construction de minarets paraît anecdotique pour un pays comme la Suisse, le message sous-jacent est d'une violence inouïe pour la communauté musulmane. En 2010, une initiative populaire issue des rangs de l'UDC, « Pour le renvoi des étrangers criminels »²⁸, entre en vigueur. Cette seconde initiative aura un retentissement moins important que la première et la suivante « Contre l'immigration de masse »²⁹, car elle a un caractère moins polémique, cependant elle confirme que l'UDC peut complètement changer la donne politique grâce à la démocratie directe. Cette trilogie d'initiatives donne non seulement raison à l'UDC sur son usage efficace de la démocratie directe, mais corrobore sa vision idéologique de l'expression directe du peuple :

« Les deux sont essentiels [initiative populaire et référendum facultatif], la constitution en théorie est la plus haute source juridique de l'État et le peuple est le seul garant de la constitution, puis c'est le seul qui peut la changer, aucun parlement, aucun gouvernement ne peut changer la constitution sans avoir l'aval du peuple et des cantons, donc on a une double majorité qui est de population et des régions, je trouve ça magnifique, et donc je suis un grand grand défenseur de ce système ».

« Contre l'immigration de masse » est un cas paradigmatique de l'appareil institutionnel suisse, c'est pourquoi il a connu un impact médiatique et politique sans commune mesure, que ce soit dans l'espace (le débat a largement dépassé les frontières) ou dans le temps (cette année encore l'initiative pose des problèmes de mise en œuvre). À l'été 2011, la récolte des signatures débute, elle sera achevée en moins d'un an et cette fois-ci 135 557 signatures seront validées par les autorités suisses. Sans surprise, le conseil fédéral, ainsi que le parlement s'opposent au projet sans lui opposer de contre-projet. Dès lors la confédération enclenche une campagne qui souligne l'incompatibilité de l'initiative populaire avec les accords bilatéraux contractés avec l'Union Européenne et l'Association européenne de libre-échange. En effet, l'initiative de l'UDC remet frontalement en cause le principe de libre circulation des individus, pourtant accepté par la Suisse en ce qui concerne les citoyens de l'Union Européenne. Concrètement, le texte qui modifiera la constitution en 2014, propose de mettre en place des plafonds et des contingents d'immigrations, de plus il stipule qu'« aucun

²⁷ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis353.html>

²⁸ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357.html>

²⁹ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413.html>

traité international contraire au présent article ne sera conclu ». La votation du projet sera extrêmement serrée : 12 cantons contre 8 et l'écart de voix ne sera pas supérieur à 20 000, cependant, ceci n'empêchera pas l'initiative d'entrer en vigueur le 9 Février 2014. C'est à cette date que la démocratie directe comme outil de contre-pouvoir populaire va connaître les limites de la mise en œuvre qui reste une prérogative de la représentation politique classique. Le conseil fédéral et l'ensemble du personnel politique suisse a conscience de l'enjeu : d'une part l'initiative remet en cause certains fondamentaux qu'il est difficile d'effacer d'un trait, et d'autre part, ne pas respecter à la lettre le texte de la constitution pourrait être extrêmement dangereux politiquement. Des considérations pratiques viennent s'ajouter à ce débat de légitimité politique, comme l'apport financier de l'Union Européenne aux universités suisses qui doivent revoir tout leur système d'échanges dans l'espace européen. C'est pourquoi, peu de temps après un groupe d'universitaires lancent une initiative populaire (« RASA »³⁰) pour annuler l'initiative populaire de l'UDC. Le conseil fédéral en accord avec l'assemblée fédérale va mettre trois ans pour écrire la loi d'application issue du texte constitutionnel, nous pouvons lire les propos de Yohan Ziehli sur le sujet pour comprendre le mécontentement de l'UDC :

« Il faut quand même dire que pour que l'initiative marche, il faut l'appliquer, et avec l'immigration de masse on vient de ne pas l'appliquer, le parlement vient de voter une loi contraire à la constitution et le tribunal fédéral par la même a décidé que le droit international primait la constitution et ça c'est quelque chose qu'il va falloir travailler et c'est pour ça qu'on a cette initiative sur les juges étrangers et ça pour moi c'est le vote le plus important depuis 92 et l'entrée dans l'espace économique ».

Avant de traiter le dernier cas à propos de la souveraineté judiciaire de la Suisse, revenons sur l'impact de la démocratie directe et du peuple suisse sur les décisions politiques. Le 28 Février 2016, les suisses se prononçaient sur une nouvelle initiative populaire de l'UDC intitulée « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mises en œuvre) »³¹. Cette initiative après avoir été rejetée par le conseil et l'assemblée fédérale, va être évincée par le peuple et les cantons assez largement (environ 600 000 voix d'écart et 17 cantons défavorables au projet). Depuis, la fameuse trilogie, 2016 marque un coup d'arrêt fatal à l'UDC dans son combat pour une mise en œuvre plus proche de la constitution. Le peuple tant appelé par le parti lui a tourné le dos à un moment fatidique dans le combat qu'il menait pour la loi d'application de l'initiative sur l'immigration de masse. Ainsi, cette défaite a ouvert une brèche inespérée pour les autorités qui ont vu un moyen de récupérer le peuple suisse contre l'UDC. En effet, la dernière expression directe du peuple a sanctionné l'UDC sur un nœud institutionnel fondamental : comment mettre en œuvre la démocratie directe par la démocratie représentative ? En tout cas le problème est reporté à une prochaine fois, car le peuple a clairement sauvé la face de l'institution en lui permettant d'adopter un texte « faible » en ce qui concerne l'immigration de masse. Depuis, l'adoption de cette loi d'application, l'UDC s'est lancée dans une nouvelle campagne ayant pour titre « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »³². En septembre 2016, l'UDC recueille les 100 000 signatures nécessaires à l'aboutissement du projet (étape préalable aux débats fédéraux, puis à la votation). Restant sur un échec aux conséquences lourdes, l'UDC va

³⁰ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis458.html>

³¹ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis433.html>

³² <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460.html>

mettre beaucoup d'énergie à récupérer l'assentiment du peuple suisse, afin de s'octroyer à nouveau les faveurs de la démocratie directe. Yohan Ziehli martèle son message sur cette dernière initiative lors de notre entretien lorsqu'il indique :

« C'est essentiel qu'on ait ça, parce que sinon alors on est un membre de l'Union Européenne sans mot à dire, c'est terrible ».

Aujourd'hui la Suisse a les yeux braqués sur l'initiative populaire, car pour la première fois dans son histoire la démocratie directe a un ascendant presque systématique sur la scène représentative. Alors que jusqu'à maintenant l'initiative populaire était un outil de contre-pouvoir relativement faible au vu du nombre de succès, mais ces dernières années cet instrument devient incontournable dans la construction politique du pays.

Le cas de l'initiative No Billag

Après avoir vu une série d'initiative marquée par le seau de l'UDC et par la thématique du peuple contre l'étranger, nous allons nous plonger dans un cas d'initiative qui construit le peuple contre son élite. La cible étant l'élite médiatique et plus particulièrement celle du service public de la télévision et de la radio suisses. L'initiative populaire dite « No billag » s'intitule en fait « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »³³. Billag correspond au nom de l'entreprise privée qui prélève la taxe visant à rémunérer la télévision et la radio publique. Cette entreprise a remporté un marché public pour effectuer cette tâche qui lui rapporte des bénéfices. Ainsi, l'initiative populaire a pour objectif de supprimer la redevance et donc par la même occasion l'activité économique de l'entreprise Billag. Mais au-delà de l'entreprise privée, c'est bien le service public qui est visé par l'opération. Le comité d'initiative a été élaboré par des citoyens non-encartés, mais il réunit les membres de deux partis : l'UDC et le PLR (Parti Libéral Radical), le premier d'extrême droite et le second est le parti classique de droite. Nous pouvons notamment constater la présence de Philippe Natemod dans le comité d'initiative, fraîchement élu conseiller national et vice-président du PLR. Nous retrouvons aussi Yohan Ziehli qui appuie son engagement sur la problématique de la responsabilité individuelle contre les systèmes de solidarité collective (il exclut cependant cet antagonisme en ce qui concerne les questions de santé) :

« Parce qu'il y a quand même le problème de fond c'est qu'aujourd'hui c'est soit disant une redevance mais la loi elle a changée pendant notre campagne et maintenant ça devient un impôt, ça veut dire que même un sourd doit payer pour la radio, donc c'est des choses quand même qui sont problématiques ».

L'idée est de démontrer l'inutilité d'une télévision ou d'une radio publique qui échappe au jeu de la concurrence médiatique sur le plan économique. D'autant plus que les médias publics représentent une élite aux yeux des initiants, ils sont montrés comme les profiteurs d'un « système d'aides » illégitime. Ceci renvoie à l'opposition peuple/élite, mais aussi au peuple travailleur face aux personnes qui bénéficient de la richesse des suisses sans y contribuer. Nous entrons dans le fantasme d'un peuple travailleur et opprimé face à l'oisiveté des élites du monde public. Le comité d'initiative, pourtant composé de membres des deux

³³ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis454.html>

partis les plus puissants du pays, se place en situation de dominé face à la campagne entreprise par les médias publics :

« Ça sera un combat de David contre Goliath, il ne faut quand même pas l'oublié, on a pas d'argent, on a pas de budget et en face de nous il y a la télé qui a déjà commencé une campagne, un travail de sape assez impressionnant, donc ça va être difficile ».

Il faut cependant noter que le débat sur la pertinence de la redevance publique est un enjeu de périphérie politique, il s'est installé longtemps, mais il n'arrive pas à s'imposer complètement à l'opinion, c'est pourquoi l'assemblée fédérale a fait des ajustements sur la loi en diminuant la redevance tout en la rendant plus automatique pour quiconque aurait accès aux médias audiovisuels. Beaucoup d'initiatives sur le sujet se sont heurtées au manque de considération de la part des citoyens, néanmoins, après quelques échecs le combat pour la suppression de la redevance progresse, tout en ayant de faible chance de l'emporter dans les urnes. De ce fait, toute opportunité de simplement diminuer la redevance ou de la rendre moins obligatoire ne laissera certainement pas insensible le comité d'initiative et notamment les professionnels de la politique le composant :

« C'est pas impossible qu'il y ait un contre-projet qui proposerait par exemple une diminution de la redevance, que simplement on peut s'en satisfaire ou bien alors on le soumet quand même au vote ».

En Octobre 2016, l'initiative populaire « No billag » se voyait notifié par le conseil fédéral un rejet simple, c'est actuellement autour du parlement de s'exprimer sur le projet qui sera certainement soumis à la votation populaire à partir de 2018. Même si ce cas n'est pas directement issu de l'UDC, nous pouvons constater que les membres du parti impliqués dans l'aventure politique utilisent une rhétorique tout à fait adaptée aux fondamentaux idéologiques décrits lorsqu'il fut question de la matrice populaire de l'UDC. Par ailleurs, nous pouvons constater qu'un parti de droite (parti de notables qui a toujours été au centre du pouvoir au niveau fédéral) s'associe à ce penchant populiste, en dénonçant de la même façon les médias publics suisses.

Le populisme dans le spectre de la démocratie directe

Le concept de populisme peut être le lieu d'une bataille sémantique qui aurait pour objet de donner un sens plus ou moins ouvert à la notion. Toutefois, tant que le populisme sera exclusivement utilisé pour qualifier des forces à la périphérie ou à l'extérieur du jeu politique traditionnel, il ne pourra être satisfaisant scientifiquement. Dans son ouvrage, Catherine Colliot-Thélène tente tout de même de chercher à comprendre les usages communs du terme, afin d'analyser l'instrumentalisation de la notion. Il nous semble qu'il faut en effet distinguer le populisme tel qu'il est manipulé couramment dans l'espace médiatique et tel qu'il pourrait être défini un peu plus positivement : « Ce qui m'intéresse est autre chose, à savoir la représentation du peuple qui sous-tend l'emploi extensif *actuel* du terme par les hommes et femmes politiques, ainsi que par les « faiseurs d'opinion », journalistes et autres commentateurs professionnels de l'actualité les plus en vue, qui dénoncent le populisme »³⁴.

³⁴ Colliot-Thélène Catherine, « Quel est le peuple du populisme », in Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, p. 12.

Comme nous l'indiquions par l'intermédiaire des écrits de Jacques Rancière, il est subjectivement orienté de qualifier de populiste uniquement certains partis politiques, même si certains font plus souvent appel au peuple que d'autres, chaque idéologie partisane a besoin de construire des figures du peuple pour le représenter : « Où fera-t-on passer la différence entre l'appel « populiste » au peuple et l'invocation rituelle de celui-ci (« le peuple français ») dans le discours démocratique ou républicain ? »³⁵. De circonscrire le discours et la pratique populistes à certaines fins politiques ne peut être tout d'abord scientifiquement viable dans le sens où il serait approximatif de faire un pari sur l'avenir des fins politiques de tel ou tel parti. Ensuite, cette inclinaison peut être contre-productive pour les agents qui se permettent de stigmatiser systématiquement certains partis et personnalités politiques, lorsque les forces politiques plus « classiques » utilisent les mêmes stratégies populistes dans le cadre de l'initiative populaire, par exemple. Dire d'un parti qu'il est populiste et exclure certains de cette définition ne peut être qu'une position morale qui cherche à partager le bien et le mal politique : « On exècre le populisme alors que l'on exalte le principe de la souveraineté du peuple. Que recèle ce paradoxe ? Comment le comprendre ? Y aurait-il une bonne et une mauvaise façon d'être démocrate ? Une bonne et une mauvaise façon d'être près du peuple ? »³⁶. La démocratie représentative est dans l'obligation de mettre en scène le peuple de diverses façons, afin de donner corps à sa légitimité politique. Ainsi, le système représentatif ne peut éviter le recours au populisme, cependant dans l'exemple de la démocratie directe le populisme est tout aussi évident pour deux raisons : premièrement, la démocratie directe permet de mobiliser un peuple suisse tout les week ends de votation populaire, cette convocation aux urnes conduit à rendre nécessaire le passage par la démocratie agrégative ; deuxièmement, la démocratie directe et ses institutions n'échappent pas aux phénomènes de représentations populaires sous toutes ses formes (Manin, 1995). L'initiative populaire passe par l'étape du comité d'initiative qui est une première tentative régulière de représentation du peuple suisse dans sa diversité culturelle, religieuse et linguistique (souvent les comités d'initiative cherchent à se répartir dans les trois territoires linguistiques du pays). Ensuite, les effets des campagnes lors de la récolte de signatures et en amont de la votation poussent les initiants à mobiliser les figures de peuple pour affecter politiquement la multitude. Ainsi, nous pouvons considérer l'UDC comme un parti populiste dans sa pratique de la démocratie directe, mais ceci est vrai pour l'ensemble des entreprises politiques qui visent à représenter le peuple par la démocratie directe : « Pour résoudre cette aporie, le travail de la représentation démocratique va impliquer la constitution d'un peuple fictif, au sens juridique du terme, en lieu et place d'un peuple réel devenu introuvable et infigurable »³⁷. Il est possible néanmoins de distinguer en intensité les recours au peuple dans la théorie et la pratique. Par exemple, il s'agirait de comparer le nombre d'initiative populaire lancée par chaque parti politique en Suisse. Cette comparaison intensive peut être aussi complétée par une vision normative du populisme, en opposant les fondamentaux idéologiques qui construisent d'une part un peuple prolétaire et d'autre part un peuple national. « Il y a un populisme de droite, il y a un populisme de gauche, bref, il y a une mosaïque de populismes qui n'ont pas tous les mêmes traits. Ce qu'ils ont tous en commun, c'est une manière de faire. Les populistes simplifient les problèmes, simplifient les arguments

³⁵ Colliot-Thélène Catherine, « Quel est le peuple du populisme », in Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, pp. 8-9.

³⁶ Rosanvallon Pierre, « Penser le populisme », in Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, p. 27.

³⁷ Rosanvallon Pierre, « Penser le populisme », in Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, p. 29.

à l'extrême – on peut même parler de simplisme »³⁸. Malgré cette différenciation idéologique dans l'usage du terme populisme, il est évident que la construction fictive d'un peuple comme unité politique ne peut éviter le travers d'une simplicité hypocrite. De ce fait, il est impératif pour la démocratie de démontrer que le peuple peut exister dans une variété de représentations politiques qui ne s'arrête pas à l'hémicycle des parlements, à la composition des comités d'initiative populaire ou aux campagnes politiques dans l'espace public. En cela nous adhérons à la thèse de Pierre Rosanvalon selon laquelle il faut complexifier la démocratie sans quoi elle ne peut faire apparaître la complexité sociale dans la sphère politique : « Tout d'abord, partir du principe qu'au lieu de simplifier la démocratie, il faut la compliquer pour l'accomplir. Parce que nul ne peut prétendre posséder le peuple, nul ne peut prétendre être son unique haut-parleur. Car le peuple n'existe que sous des espèces et des manifestations partielles »³⁹.

³⁸ Esposito Marie-Claude, Laquière Alain, Manigand Christine (dir.), *Populismes, l'envers de la démocratie*, « Vendémiaire Éditions », 2012, Paris, p. 227.

³⁹ Rosanvalon Pierre, « Penser le populisme », in Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, p. 37.

Bibliographie :

Ouvrages

Badiou Alain, *Saint Paul, la fondation de l'universalisme*, « Presses Universitaires de France », Paris, 2015 (1997), pp. 138.

Badiou Alain, Bourdieu Pierre, Butler Judith, Didi-Huberman Geroges, Khiari Sadri, Rancière Jacques, *Qu'est-ce qu'un peuple ?*, « Éditions La fabrique », 2013, Paris, pp. 152.

Bourdieu Pierre, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, « Éditions Points », 2015, Paris, pp. 702.

Colliot-Thélène Catherine, Guénard Florent (dir.), *Peuples et populisme*, « Presses Universitaires de France », 2014, Paris, pp. 112.

Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, « Calmann-Lévy », (1975) 2003, Paris, pp. 320.

Esposito Marie-Claude, Laquière Alain, Manigand Christine (dir.), *Populismes, l'envers de la démocratie*, « Vendémiaire Éditions », 2012, Paris, pp. 272.

Kriesi Hanspeter, *Les démocraties occidentales. Une approche comparée*, « Economica », Paris, 1994, pp. 491.

Lijphart Arend, *Democracy in plural societies : a comparative exploration*, « Yale University Press », Yale, 1977, pp. 248.

Lordon Frédéric, *Imperium : structures et affects des corps politiques*, « Éditions La fabrique », 2015, Paris, pp. 358.

Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatifs*, « Flammarion », 2012 (1995), Paris, pp. 352.

Papadopoulos Yannis, *Les processus de décision fédéraux en Suisse*, « L'Harmattan », Paris, 1997, pp. 192.

Rosanvallon Pierre, *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, « Éditions du Seuil », 2006, Paris, pp. 352.

Tilly Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe : 990-1990*, « Aubier », 1992, Paris, pp. 431.

Tocqueville (de) Alexis, *De la démocratie en Amérique I*, « Gallimard », Paris, 1986 (1835), pp. 631. - *De la démocratie en Amérique II*, « Gallimard », Paris, 1986 (1840), pp. 471.

Articles

Hermet Guy, « Permanences et mutations du populisme », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, pp. 62-74.

Meizoz Jérôme, « Kitsch nationaliste et loi du marché : les deux mamelles du populisme suisse », *Critique*, Janvier-Février 2012, n° 776-777, Paris, pp. 129-140.